

2024-1378
2024-06-04

PERMÉTHRINE INSECTICIDE TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :

:
Perméthrine 96 %
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
ATTENTION



POISON

No D'HOMOLOGATION 28524 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET : 225 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

1-800-438-6071

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter d'éclabousser le concentré dans les yeux ou sur les mains. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger ou fumer. Laver tous les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau chaude avant de les réutiliser. Pendant la manipulation, porter des lunettes à coques ou un écran facial, une combinaison, des gants en PVC ou en caoutchouc nitrile, des bottes de caoutchouc et un respirateur approuvé comme protection contre les pesticides.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Contacter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2024-1378
2024-06-04

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

NE PAS jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans des contenants hermétiques loin du gel, de l'ensoleillement direct et des sources de chaleur et d'ignition. Entreposer à des températures dépassant 0 °C. Entreposer loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres renseignements par exemple sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.